

**Objet : Convention de participation au Système d'Information Touristique régional APIDAE (ex SITRA)**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à travers l'action de son service tourisme, a initié dès 2014 la mise en place d'un nouveau système d'information touristique régional appelé Apidae et souhaite faire bénéficier les Parcs naturels régionaux de cet outil.

Le réseau Apidae est issu d'une initiative de Rhône-Alpes Tourisme à laquelle s'est associée la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, via une convention de partenariat. L'objectif du projet Apidae est la mise en commun de moyen pour une gestion collaborative de l'information touristique à l'échelle des territoires et destinations touristiques.

L'utilisation de ce nouveau système d'information touristique va permettre au Parc naturel régional des Baronnies provençales, territoire interrégional :

- D'accéder aux Données fournies par les Offices de Tourisme ;
- D'utiliser ces données (édition de brochures, dépliants, extraction de données, gestion de la marque Parc, etc.) ;
- De faciliter la création de site web ou d'applications numériques (intégration de données venant de la base interrégionale) notamment dans le cadre du projet Chemins des parcs utilisant l'application Geotrek ;
- De bénéficier de données « transports » relatives aux mobilités douces.

L'utilisation du système d'information touristique régional Apidae nécessite que chaque Parc naturel régional du réseau interparc tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur devienne membre contributeur et signe une convention de partenariat avec Rhône-Alpes Tourisme, coordinateur général du réseau Apidae.

La contribution financière des Parcs est calculée en fonction du budget annuel dédié au tourisme sur la base de la grille tarifaire appliquée aux Offices de Tourisme. Ainsi, elle s'élève à 366 € TTC (305 € HT) pour le Parc naturel régional des Baronnies provençales.

La Présidente propose que le Parc naturel régional des Baronnies provençales participe au réseau Apidae en tant que membre contributeur pour une meilleure structuration et valorisation de son offre en tourisme durable, conformément à sa Charte dont la contribution financière annuelle est de 366 € TTC (305 € HT).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de participer au réseau Apidae en tant que membre contributeur à hauteur de 366 € TTC pour l'année 2016.
- **Autorise** à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ